

Mairie
80B allée de la mairie
07360 Saint-Fortunat-sur-Eyrieux
Tél : 04.75.65.23.96
Courriel : mairie@saintfortunat.fr

Extrait des délibérations
SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 décembre 2023

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents ou représentés : 9

Le quinze décembre deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian Féroussier, maire de la mairie de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux.

Etaient présents : Carine Aymard-Mawart – Alice Bourry – Laurent Chautard – Fabiano Chiarucci – Stéphanie Foubert – Brice Gerland – Christophe Thomas – Franck Viallet

Secrétaire de séance : Alice Bourry

1/ Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

EXPOSÉ :

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 :

Chapitre	Crédits votés Au BP 2023 (crédits ouverts)	RàR inscrits Au BP 2023 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre des DM votées en 2023	Montant total à prendre en compte
	A	B	C	D = A + C
D20	93 000	0	0	93 000
D21	671 240	0	- 721	670 519
D23	590 000	0	0	590 000
Total				1 353 519

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 1 353 519 × 25 % = 338 379 €

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 338 379 € répartis comme suit :

Chapitre / Article	N° opération	Libellé	Montant
202		Révision du PLU	13 750
2031		Frais d'études	9 500
21318		Construction autres bâtiments publics	32 169
2138		Autres constructions	7 500
2151		Réseaux de voirie	61 700
2152		Installation de voirie	50 010
21578		Autres matériels techniques	1 250
2181		Installations générales	1 875
21841		Matériel de bureau	8 500
21848		Autres matériels de bureau	2 500
2188		Autres immobilisations corporelles	2 125
238		Avances versées sur commande d'immobilisation corporelles	147 500
Total			338 379

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2/ CCAS : subvention de fonctionnement du budget général au CCAS

Lors du vote du budget primitif 2023, l'assemblée municipale a alloué une subvention de fonctionnement au CCAS de 13 138,41 €.

Au regard des factures et des recettes reçues pour le budget CCAS, cette somme ne sera pas nécessaire dans sa totalité.

M. Christian Féroussier, maire, propose de verser la somme de 10 000,00 € pour l'année 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide la somme de 10 000,00 € pour le fonctionnement alloué au CCAS.

3/ Demande d'une subvention exceptionnelle de l'Association Handball Rhône Eyrieux Ardèche

Monsieur le Maire, Christian Féroussier, fait lecture de la lettre reçue de l'Association Handball Rhône Eyrieux Ardèche en date du 14 novembre 2023.

L'association ayant déjà reçu une aide pour les licenciés de leur association, nous sollicitons à nouveau pour une aide exceptionnelle pour le maintien de leur activité et leur projet.

Monsieur le Maire propose de leur allouer la somme de 120 € supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'accorder à l'Association Handball Rhône Eyrieux Ardèche une subvention exceptionnelle de 120 €,

Indique que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2023 de la commune au compte 65748.

4/ Renouvellement du contrat à Durée Déterminée de Florence Lopez

Carine Aymard, adjointe en charge des ressources humaines, informe l'assemblée que le contrat de Mme Florence Lopez se termine le 31 décembre 2023 et propose de reconduire son poste en Contrat à Durée Déterminée à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 24 heures.

Considérant que l'agent donne satisfaction au sein du Service Administratif,

Considérant la nécessité d'avoir un agent qui assure les fonctions d'accueil au sein de la mairie et de l'Agence Postale Communale et un soutien au Service Administratif,

Le Maire propose à l'assemblée le renouvellement du contrat de Mme Florence Lopez au sein du Service Administratif du 01 janvier au 30 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide d'adopter la proposition du Maire,
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h00